

Discours de la commune de Monceaux, qui félicite la Convention du décret du 18 floréal, et s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la commune de Monceaux, qui félicite la Convention du décret du 18 floréal, et s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 583;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14607_t1_0583_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[suit la récapitulation des dons figurant au tableau ci-dessus].

Les matières d'or et d'argent provenant des dépouilles de la Superstition tant de la Commune de Bourbonne que de celles de son district adressées aux établissemens monétaires de Paris et Metz semontent à 881 marcs 7^{on} 4 gros; le métal de cloche à 69,038 L.; le cuivre argenté à 654 L. 4^{on}, le non argenté à 4,389 L.; et à 232 L. 9^{on}. La Municipalité de Bourbonne, a en outre envoyé en don patriotique, la quittance de finance de ses offices municipaux montant à 5000 l., et a encore fait le Sacrifice d'environ 7000 l. pour procurer du bled et de la farine à Ses concitoyens à un prix inférieur à celui que Se vendait cette denrée de première nécessité.

Sa Société républicaine et Montagnarde en encore habillé, équipé et monté un Cavalier qu'elle a envoyé à la défense de la patrie; un de Ses membres qui a gardé l'anonyme, a fait adresser à la Convention une somme de 100 l. pour les frais de la guerre. Pareille Somme lui a aussi été envoyée par un Citoyen de la Commune de Montigny Sourcemeuse pour le même objet, qu'elle a également fait passer à la Convention.

Depuis cet envoi, les ornements dont se décoraient les charlatans à bonnets quarrés, qui ont été déposés au District par les communes qui en dépendent, ont encore produit 112 marcs 1/2 de galons, tant en or qu'en argent, prêts à partir pour être purifiés au creuset du patriotisme, et 23 marcs 6 onces d'argenterie que le fanatisme n'avait pas encore déposé, viennent de l'être et suivront aussi la même destination. La commune fait aussi don de 75 fusils, dont elle a armé une partie de ses volontaires.

CHEVALIER (*présid.*), BONNELET (*secrét.*).

Mention honorable, insertion au bulletin.

45

Des citoyens de la commune de Mouceaux (1) viennent, en son nom, féliciter la Convention nationale du décret par lequel elle a proclamé l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme. Ils lui témoignent la vive indignation dont cette commune a été pénétrée, en apprenant que des mains parricides avaient voulu assassiner deux de ses membres, et terminent par l'inviter à achever ses glorieux travaux (2).

L'ORATEUR : Dignes citoyens,

En vous offrant les sentimens de la plus vive reconnaissance du zèle et de l'activité que vous apportez à consommer le grand œuvre qui doit consolider à jamais le bonheur du

(1) Seine-et-Marne.
(2) P.V., XXXIX, 256.

peuple français et assurer la liberté, c'est vous renouveler le serment de notre fidélité et de notre soumission aux lois, pourrions-nous aussi vous taire la douce satisfaction que nous avons ressentie à la lecture du rapport d'un de nos illustres représentans qui en prononçant l'existence de l'Etre Suprême, a raffermi l'opinion que nous en avons; son vrai culte, c'est la vertu et c'est elle qui le rendant rémunérateur des bonnes actions, donne à notre âme l'immortalité dans l'autre monde, et la célébrité dans celui-ci; en vous épanchant nos cœurs, nous ne devons pas non plus vous dissimuler l'horreur dont nous avons été saisis en apprenant l'attentat commis sur deux de vos collègues; cette témérité méditée fait leur éloge et nous les rend encore plus chers; achevez votre ouvrage, nous vous en conjurons, et soyez aussi convaincus de l'ardeur de nos vœux pour la prospérité de la République que pour la sûreté et la tranquillité de vos jours. Vive la République. Vivent nos représentans (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

46

Le citoyen Friguët, ancien ingénieur des ponts-et-chaussées, admis à la barre, présente à la Convention nationale un projet pour la salubrité de l'air et des eaux de Paris.

Ce projet est renvoyé au comité d'instruction publique (2).

47

Le citoyen Bonne-Carrère fait hommage à la Convention nationale d'un modèle de faulx perfectionné, d'un mémoire relatif à cet objet, et d'un recueil qui est, dit-il, le fruit de ses foibles talens.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'agriculture (3).

48

Plusieurs ouvriers et artistes, employés ci-devant à des travaux qui se payoient de la liste civile exposent qu'ils sont la plupart pères de famille, peu fortunés, et réclament le paiement de sommes qui leur sont dues depuis le 1^{er} avril 1792 (vieux style).

Leur pétition est renvoyée au comité des finances (4).

(1) C 305, pl. 1150, p. 23, signé BRINDELLE (maire), RECIPONT (secrét.).

(2) P.V., XXXIX, 256. J. Sablier, n° 1376.

(3) P.V., XXXIX, 256.

(4) P.V., XXXIX, 257. J. Sablier, n° 1376; J. Fr., n° 627.